

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

06/547 DU 24/8/86,
DECRET N° /INTERFP-S-DGFP/SGPCE/
portant reclassement et nomination de
Monsieur POMBIA (Jean-Hippolyte), Institu-
teur Principal de 3° échelon, des cadres
de la catégorie A, hiérarchie II, des
Services Sociaux (Enseignement)./-

LE PREMIER MINISTRE./

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 025/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Or-
donnance 019/84 du 23.6.84 portant modification de certaines disposi-
tions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/82 du 3.6.82 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FF du 21.6.82 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/FF du 9.6.82 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/190/FF du 5.7.82 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FF du 5.7.82 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi 15/82 du 3.6.82 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FF du 5.7.82 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 67/50/FF-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 74/170 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FF du 5.7.82 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 64/165 du 22.6.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Pre-
mier Ministre ;
(/u le décret 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 85/260 du 5.8.85 déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révision
des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté 10081/FFS-DGTFP-FFP du 9.12.83 autorisant cer-
tains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement), admis au Con-
cours Professionnel des Inspecteurs de l'Enseignement Fondamental du 1°
Degré à suivre un stage de formation à l'Institut Supérieur des Scien-
ces de l'Education (INSSÉD), en tête BALENZA (Etienne) ;
(/u l'arrêté n° 10380/MEN.DGAS.DPAA.SP du 16.12.83 portant
promotion à trois (3) ans des fonctionnaires des cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie II, des Services Sociaux (Enseignement) ;
(/u la lettre 966/MEFA/SG/DPAA/SP/B3 du 22.11.85, du Direc-
teur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'En-
seignement Fondamental et de l'Alphabétisation, transmettant le dossier
de l'intéressé ;

D E C R E T E :

Manf

ARTICLE 1ER: En application des dispositions du décret n° 64/165 du 22/05/1961, Monsieur POMBA Jean-Hippolyte, Instituteur Principal de 3^e échelon, indice 860, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II, des Services Sociaux (Enseignement), en service dans la Likouala, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire, session de 1983, délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 2^e échelon, indice 920. Acc = Néant.

ARTICLE 2: Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la grille que de l'ancienneté, pour compter du 5/01/1983, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1983-1984, sera enregistré, publié au ~~Journal~~ et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 24 AVRIL 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

Manf 

Ange Edouard POUNGUE.-

Bernard COLBO MATSIONA.;

AMPLIATIONS:

JORPC.....1
DGFP/DANCE...3
DGFP/EST.....3
MEFA/DPLA....3
DREFA/LIA....3
INTERESSE...1
DOSSIER.....3
IGE.....2
SGCM/EC.....2

X